



Décision CODEP-CLG-2016-013808 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 4 avril 2016 relative à la désignation du secrétaire du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l’Autorité de sûreté nucléaire

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l’Etat, notamment son article 16,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l’hygiène et la sécurité du travail ainsi qu’à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la décision n° 2012-DC-0327 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 27 novembre 2012 portant création du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la décision n° CODEP-CLG-2015-001839 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 15 janvier 2015 relative à la nomination des membres du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la décision n° CODEP-CLG-2015-002977 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 23 janvier 2015 relative à la nomination du secrétaire du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la désignation effectuée par les représentants des personnels du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l’Autorité de sûreté nucléaire lors de la séance du 23 mars 2016,

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est pris acte de la désignation d’Hervé VISSEAUX, membre titulaire du comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l’Autorité de sûreté nucléaire au titre du syndicat UNSP-FO, en tant que secrétaire de cette instance à compter du 23 mars 2016, pour une durée d’un an.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 4 avril 2016.

Signé par

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Pierre-Franck CHEVET